

L'honorable W.-E. FOSTER: Qu'il me soit permis d'exposer brièvement mes vues sur un point qui ne relève peut-être pas de la mesure à l'étude, mais qui est d'ordre financier. Je veux parler de la méthode, adoptée tout récemment, de consentir des avances aux provinces qui se voient forcées de faire appel au Dominion. Le très honorable leader de la Chambre sait qu'on l'a adoptée depuis un an ou deux à cause de l'état de choses tout à fait exceptionnel que nous connaissons. Jamais auparavant, une province n'avait dû demander au Dominion de lui fournir les fonds nécessaires à son administration. La méthode est répréhensible, me semble-t-il; elle peut avoir pour effet d'induire les provinces à ne plus compter autant sur leurs propres moyens pour régler leurs difficultés financières. Certaines des provinces qui ont dû recourir au Dominion n'auraient pas été dans cette obligation, eussent-elles surveillé avec plus de soin les dépenses imputables sur le capital.

On a exécuté dans ces provinces des travaux publics qui, pour une large part, ne produisent aucun revenu. Il en résulte que certaines de ces provinces doivent maintenant demander de l'aide au gouvernement fédéral.

La législature du Nouveau-Brunswick, ma province, surveille avec soin les dépenses engagées par les municipalités. Le Gouvernement et la législature ont pris l'habitude d'examiner de très près les projets des municipalités qui demandent l'autorisation d'émettre des obligations en vue d'acquitter des frais d'établissement. Conséquence: les municipalités du Nouveau-Brunswick ont aujourd'hui des finances saines.

Puisque certaines provinces doivent maintenant recourir à l'aide du Dominion, m'est avis que le gouvernement fédéral devrait surveiller les frais d'établissement de ces provinces. Avant d'entreprendre des travaux, il faudrait obtenir la sanction du Dominion, qui examinerait les projets avec soin.

Le très honorable M. MEIGHEN: Je désire exprimer mon appréciation du discours de l'honorable sénateur de Saint-Jean (l'honorable M. Foster) dont je partage entièrement l'avis.

En ces derniers temps, le Dominion a aidé certaines provinces, mais seulement à la dernière extrémité. Cette aide reçue et les gouvernements ainsi secourus pouvant respirer plus librement, ils ne se montraient d'ailleurs guère empressés d'expliquer à leurs gens qu'ils en avaient été réduits à la dernière extrémité.

On doit comprendre qu'un effondrement ou un embarras sérieux, ayant un résultat que je ne voudrais pas mentionner, aurait un mauvais effet non seulement sur le Dominion mais sur chaque province. Il fallait choisir de deux maux le moindre.

Je ne suis pas convaincu que la leçon ait été telle que les provinces secourues soient

disposées à se soumettre au contrôle de leurs engagements de dépenses. Elles accepteraient plutôt le contrôle des décaissements. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et, plus récemment, celui de l'Ontario ont réussi à mettre sur pied un régime de contrôle des frais d'établissement des municipalités. Mais on doit se rappeler que ces dernières doivent leur création aux provinces, celles-ci étant des états souverains dans les limites prescrites par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

Les considérations de l'honorable sénateur de Saint-Jean sur la façon d'agir de sa province m'ont plu. J'espère sincèrement que les dirigeants des autres provinces en liront attentivement le compte rendu.

L'honorable M. DANDURAND: Comme nous devenons les créanciers de certaines provinces, je fais remarquer au très honorable leader que l'on devrait examiner de nouveau le projet, présenté sous la forme d'un bill à la dernière session, en vertu duquel on déduirait des versements dus par le Dominion aux provinces les emprunts que feraient ces dernières du Dominion.

L'honorable R.-H. POPE: Que mes honorables vis-à-vis comparent la statistique des dépenses engagées dans le passé, sous les conservateurs ou les libéraux; ils verront où allait le pays quand il était dirigé par leur parti.

L'honorable M. DANDURAND: Mais...

L'honorable M. POPE: L'honorable sénateur recommence à gambader, mais il ne s'échappera pas aussi facilement avec moi. Prenez la peine d'examiner les documents officiels et faites la comparaison de l'état financier du pays avant et après le régime de sir Wilfrid Laurier. Sous la direction des libéraux, le pays est allé vers un précipice.

L'honorable M. BUREAU: Sur un monceau d'or.

L'honorable M. POPE: Non, dans un précipice sans fond. Le parti de mon honorable collègue nous a conduits à cet endroit dont parlait récemment son chef, c'est-à-dire la vallée de la désolation. On ne saurait le nier. Inutile de crier à tue-tête. Gardons la paix et l'harmonie.

L'honorable M. BUREAU: L'honorable sénateur est-il une colombe de paix?

L'honorable M. POPE: Laissez-nous la paix et l'harmonie. Portez votre propre fardeau. Sir Wilfrid Laurier avait dit que le Grand-Tronc coûterait seulement de douze à quinze millions de dollars. Mais, si vous examinez les documents, vous verrez qu'il a coûté des centaines de millions.

L'honorable M. DANDURAND: Non. Les treize ou quatorze millions de dollars représentaient le service des intérêts.